



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE LA VERRIERE



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES AU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 JUN 2024

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence : Monsieur Nicolas DAINVILLE

Présents : DAINVILLE Nicolas - ROUSSEAU Edwige - MOUSSA Fouzi - MEY Darivath - DIALLO Maye - LOPES Adélaïde - GORBENA Marcy - POINGT Alain - PERON Thomas - SELBONNE Céline - MONNARD Alain - BAC Christine - BROCHADO Françoise - DAHAMNI Abdelkader - GERBOUIN Pierre - BOURGOIN Christian - BLÉE Jean-Yves

Absents excusés représentés :

RAOUL Ludovic - pouvoir à DAINVILLE Nicolas
PASCOAL Mariana - pouvoir à SELBONNE Céline
IBRAHIM Abdou - pouvoir à GORBENA Marcy
LWAMBA MAKANYAKA Natalie – pouvoir à ROUSSEAU Edwige
RAOUL Nathalie - pouvoir à BAC Christine
ROUSSEL Annielle - pouvoir à MEY Darivath
VILLOING Fabrice - pouvoir à DIALLO Maye
CHIAKH Fydia - pouvoir à MOUSSA Fouzi
HAUQUELIN Christine – pouvoir à BROCHADO Françoise
DUTU Nelly – pouvoir à BOURGOIN Christian
HOCDE Stéphanie - pouvoir à GERBOUIN Pierre

Absents : BASELTO Emilie

Secrétaire : Monsieur PERON Thomas

Administration : GEORGE Véronique – Jean-Baptiste CAVALLINI – COTTE Aurélia

Le Conseil municipal,

Après avoir constaté le quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19H10 et donne lecture des pouvoirs. Monsieur PERON Thomas est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUN 2024

/A/ Délégations du Conseil Municipal au Maire :

- **033** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 26 septembre 2023
- **034** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 13 septembre 2023
- **035** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 7 mars 2024
- **036** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 4 avril 2024

26 septembre 2023
078-217806447-20240930-2024-046-DE
13 septembre 2023
Date de réception préfecture : 29/10/2024

- **037** Compte-rendu des décisions n° 2024-006 à 2024-039

/B/ Points soumis à délibération :

DELIBERATIONS

Finances

- **038** Approbation du versement d'une subvention 2024 pour le Comité des œuvres sociales de la Verrière (COS)

Scolaire

- **039** Signature de l'avenant n°3 à la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'académie
- **040** Demande de maintien de la dérogation au rythme scolaire
- **041** Modification de la délibération n°2023-095 pour erreur matérielle

Centre socio culturel

- **042** Approbation du règlement du centre socio-culturel

Politique de la ville

- **043** Signature du Contrat de Ville 2024 – 2030 « Engagements Quartiers 30 »
- **044** Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Affaires générales

- **045** Saint Quentin en Yvelines – Modification de statuts – compétence supplémentaire « Création, gestion et extension des crématoriums »

Point divers :

- Tirage au sort des jurés d'Assise

SEANCE

Point divers :

- **Tirage au sort des jurés d'Assise**

Il a été procédé au tirage au sort de 15 noms d'habitants résidents sur la ville. Ils seront appelés en 2025 à venir siéger comme jurés d'assise.

ASSEMBLEE

- **033** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 26 septembre 2023

Rapporteur : Nicolas DAINVILLE

Débat : Néant

Prend acte : Unanimité

- **034** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 13 décembre 2023

Rapporteur : Nicolas DAINVILLE

Débat : Néant

Prend acte : Unanimité

- **035** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 7 mars 2024

Rapporteur : Nicolas DAINVILLE

Débat :

JYBlée : Demande d'avoir les comptes rendus au fil de l'eau

Prend acte : Unanimité

- **036** Approbation du Compte-rendu de la séance du CM du 4 avril 2024

Rapporteur : Nicolas DAINVILLE

Débat : Néant

Prend acte : Unanimité

- **037** Compte-rendu des décisions n° 2024-006 à 2024-039

Rapporteur : Nicolas DAINVILLE

Débat : Néant

Prend acte : Unanimité

FINANCES

- **038** Approbation du versement d'une subvention 2024 pour le Comité des œuvres sociales de la Verrière (COS)

Rapporteur : Fouzi MOUSSA

Débat :

F.MOUSSA

Il s'agit de renouveler le financement du Comité d'entreprise de la ville « le COS » d'un montant identique l'année dernière de 26785 euros

Vote : Unanimité

SCOLAIRE

- **039** Signature de l'avenant n°3 à la convention relative à l'utilisation de l'Espace Numérique de Travail (ENT) dans les écoles de l'académie

Rapporteur : Adélaïde LOPES

Débat :

A.LOPES

Il s'agit de signer un avenant à la convention qui lie avec l'Education Nationale pour l'Espace Numérique de Travail. Cela concerne de nouvelles prestations et un renforcement de la sécurité.

Vote : Unanimité

- **040** Demande de maintien de la dérogation au rythme scolaire

Rapporteur : Adélaïde LOPES

Débat :

A.LOPES

Le rythme scolaire est officiellement de 5 jours/semaine. Depuis 2018, il est de 4 jours par dérogation, il est question de le renouveler tous les 3 ans. Nous avons échangé avec le personnel communal, les directeurs d'école et tout le monde est unanime pour reconduire et dire que c'est un succès.

Vote : Unanimité

- **041** Modification de la délibération n°2023-095 pour erreur matérielle

Rapporteur : Adélaïde LOPES

Débat :

A. LOPES

Une petite coquille concernant la subvention des classes transplantées dans l'article 3 nous avons noté 5 nuitées ou plus alors qu'il fallait plutôt lire 5 journées, les classes partent du lundi au vendredi ce qui fait 4 nuitées.

Remerciement de l'ERPD concernant la subvention du voyage prévu du 1^{er} au 5 juillet.

Vote : Unanimité

CENTRE SOCIO CULTUREL

- **042** Approbation du règlement du centre socio-culturel

Rapporteur : Edwige ROUSSEAU

Débat :

E. ROUSSEAU

Nous avons voulu mettre un règlement suite à de nombreuses incompréhensions des usagers, il nous a paru important de fixer un cadre. Ce règlement de fonctionnement du Centre Socio Culturel. Il visera à faciliter l'incompréhension des droits et des devoirs de chaque usager sur les deux Maisons de Quartier Jacques Miquel ou Rosa Parks. Ce règlement crée une commission d'arbitrage qui aura pour objectif de trancher les litiges et les conflits. Vous avez pu lire le règlement joint.

Ce règlement devra être approuvé et signé par les usagers qui fréquentent les structures sur l'année.

JY BLEE

Les usagers ne sont pas associés à la prise de décisions suite au conflit lors de la commission d'attribution ?

E. ROUSSEAU

Cette commission sera constituée de l'équipe du CSC, la DGS et la personne concernée sera également présente.

JY BLEE

La phrase qui m'interpelle sur le préambule « Le Centre Socio Culturel est un lieu de vie des habitants qui permet la libre expression de chacun » j'aurais aimé qu'on ajoute « dans le respect qui font notre république »

C. BOURGOIN

N'ayant pas pu ouvrir les documents envoyés par mail, nous n'avons pas connaissance du règlement. De ce fait nous nous abstenons n'ayant pas connaissance du contenu.

N. DAINVILLE

Pour les pièces jointes, n'hésitez pas à nous écrire lors de problèmes techniques afin de vous les transmettre.

E. ROUSSEAU

Tout ceci a pour but de travailler en collaboration avec les habitants.

Vote : Unanimité

4 abstentions

POLITIQUE DE LA VILLE

- **043** Signature du Contrat de Ville 2024 – 2030 « Engagements Quartiers 30 »

Rapporteur : Maye DIALLO

Débat :

M. DIALLO

Il s'agit de la signature du Contrat de Ville 2024 – 2030 « Engagements Quartiers 30 » ceci toujours dans la perspective de renforcer le lien entre les partenaires sociaux, leurs intervenants et les habitants en demande dans les QPV et ainsi renforcer les axes importants qui contribue à la cohésion sociale tel que l'égalité dans toutes ces formes, tout ce qui touche la jeunesse, la lutte contre la discrimination ... Nous demandons à autoriser au Maire à signer le contrat de ville intercommunal et toutes pièces afférentes et à mettre en œuvre les déclinaisons territoriales.

P. GERBOUIN

Quelle est la différence entre l'actuel et celui-ci ?

M. DIALLO

Il s'agit uniquement d'un renouvellement de contrat. Pas de différence avec le précédent.

N. DAINVILLE

Il s'agit toujours des mêmes problématiques. La ville a remonté ces priorités, là en l'occurrence nous avons insisté sur la parentalité et la jeunesse.

JY BLEE

C'est bien de constater que le Bois de L'Etang et Orly Parc sont dans le Contrat de ville mais on peut défaire aussi que nous ne sommes plus en R.E.P « Réseau d'Education Prioritaire » il y a donc une contradiction entre le contrat de ville et les moyens de l'Education Nationale. Il faut le souligner et le faire savoir. Sur les primo-arrivants c'est une action intéressante, j'ai cru comprendre que seul La Verrière s'y était mise, ce qui pose question sur l'attributions des logements sur notre commune.

N. DAINVILLE

Sur le R.E.P tu as raison, nous l'avons fait remonter avec Adélaïde LOPES au lendemain des émeutes dans une lettre au Président de La République. Il y a quand même une bienveillance de l'Education Nationale et nous les en remercions.

A. LOPES

On peut remercier la Direction Académique qui a bien conscience que si le calcul ne prenait en compte que les écoles élémentaires de la commune nos écoles seraient classées en R.E.P. Elles ont une extrême vigilance pour nous maintenir des effectifs qui sont plus bas que les communes aux alentours. Une bienveillance autour de la Ville de La Verrière à saluer.

N. DAINVILLE

Sur les primo-arrivants, c'est une occasion d'avoir davantage de moyen de l'Etat au moment où ils sont en baisse. Cela permet de cadrer au maximum, d'exclure les logements et de réserver tous les dispositifs aux primo-arrivants déjà sur la Commune.

Vote : Unanimité

- **044** Approbation de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement ANRU dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU)

Rapporteur : Fouzi MOUSSA

Débat :

F. MOUSSA

Cette délibération ne concerne pas tout à fait la Verrière. Il s'agit de l'avenant à la convention pluriannuelle de l'ANRU qui regroupe 3 communes La Verrière/Trappes et Plaisir. A chaque fois qu'une modification intervient dans l'une des trois villes, les deux autres sont impliquées étant signataire.

Il s'agit uniquement de modifications sur deux quartiers de Trappes.

Vote : Unanimité

AFFAIRES GENERALES

- **045** Saint Quentin en Yvelines – Modification de statuts – compétence supplémentaire « Création, gestion et extension des crématoriums »

Rapporteur : Edwige ROUSSEAU

Débat :

E. ROUSSEAU

N'ayant pas de crématorium sur le département des Yvelines, il s'agit d'une opportunité pour Saint Quentin en Yvelines d'en créer un.

Il convient de doter la SQY de la compétence de création, gestion et extension des crématoriums. Cela n'a pas d'incidence sur les pouvoirs de police concernant les opérations funéraires, ni sur la compétence des communes de créer et gérer des cimetières. Du fait qu'aucun crématorium n'est construit dans une des communes de l'agglomération, cette nouvelle compétence de la SQY ne donnera pas lieu à la Commission locale financière.

JY BLEE

Je trouve que le cimetière n'est pas très bien entretenu

F. MOUSSA

On en a parlé avec les services. Cela est dû en parti aux ponts de Mai et des pluies plus abondantes. Nous avons eu ces remarques sur l'ensemble de la ville. L'herbe est montée en 3 semaines très vite, nous sommes en train de faire le nécessaire, reprendre le rythme, nous avons travaillé sur la plaine du Scarabée, la gare et la prochaine étape est le cimetière et ensuite les écoles.

JY BLEE

Lorsque l'on ouvre les portes, en fait, il faut refermer la porte pour pouvoir accéder à la poubelle. Ce n'est pas très pratique.

F. MOUSSA

Je vais voir cela.

Vote : Unanimité

Monsieur le Maire clôt la séance 20H45.

**Pour extrait certifié conforme
La Verrière, le 12 juin 2024**



Accusé de réception en préfecture
078-217806447-20240930-2024-046-DE
Date de télétransmission : 29/10/2024
Date de réception préfecture : 29/10/2024